



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué
non officiel
pour publication immédiate

N° 87/2
Le 9 février 1987

Les Etats-Unis intentent une action contre l'Italie

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le 6 février 1987 les Etats-Unis ont déposé au Greffe de la Cour internationale de Justice une requête introduisant une instance contre l'Italie. La requête allègue la violation par l'Italie du traité d'amitié, de commerce et de navigation signé à Rome par les deux Etats le 2 février 1948 ainsi que l'accord supplémentaire à ce traité. Elle fonde la compétence de la Cour sur l'article XXVI du traité.

Les Etats-Unis soutiennent que diverses mesures prises par l'Italie à l'égard de la société italienne ELSI, filiale à 100 % de deux sociétés des Etats-Unis, Raytheon Company et Machlett Laboratories, Inc., ont violé certaines dispositions du traité de 1948 et de son supplément et qu'en conséquence l'Italie doit aux Etats-Unis une réparation dont il incombera à la Cour de fixer le montant, eu égard aux préjudices subis par les sociétés américaines en cause.

*

Les Etats-Unis demandent que l'instance se déroule devant une chambre de la Cour. Cette procédure peut être suivie en vertu de l'article 26, paragraphe 3, du Statut de la Cour à la demande des deux parties.
